

BONN II —BILAN DU PROTOCOLE DE KYOTO

Comblant le déficit d'atténuation

Une nouvelle analyse démontre que les engagements de réduction des émissions de l'annexe I sont dangereusement insuffisants.

Le secrétariat de la CCNUCC a publié hier une nouvelle analyse qui convertit les annonces d'émission faites par les Parties visées à l'annexe 1 en des objectifs d'atténuation selon la forme requise par le Protocole de Kyoto, soit sous forme « d'engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction des émissions »

L'analyse s'appuie sur une compilation antérieure des engagements d'atténuation par les Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto compilée par le Secrétariat (20 mai 2010). Cette information, ainsi que l'analyse récente sur la comptabilité des failles et des mécanismes de marché, confirme que, après quatre années de négociations, un écart important persiste entre le niveau de réduction des émissions proposé par les Parties visées à l'annexe I pour une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto et ce que la science et l'équité exigent.

Les pays en développement appellent à une période d'engagement de cinq ans (2013-2017) ce qui est conforme à la pratique actuelle en vertu du Protocole de Kyoto. Les Parties visées à l'annexe I ont appelé à une période d'engagement de huit ans (2013-2020).

Selon un tableau présenté récemment dans l'AWG-KP, les réductions d'émission annoncées par les pays développés se sommeraient à 10-14% en dessous des niveaux de 1990 d'ici à 2017, sans utiliser les règles et les failles actuelles, et pourraient augmenter à 4-8% au-dessus des niveaux de 1990 si les failles ne sont pas comblées. Ce qui est aux antipodes des réductions de 40-50% que les pays en développement appellent en se basant sur une science solide et sur l'équité.

Les failles de l'utilisation des terres

En plus de promesses d'engagement dérisoires, les pays développés poussent également pour finaliser des règles lâches dans le secteur de l'utilisation des terres et de la foresterie ce qui leurs permettraient d'augmenter leurs émissions. Ils pourraient partiellement atteindre ce but en permettant aux pays de fixer eux-mêmes leur propre niveau de référence.

En fixant des niveaux de référence élevés, plutôt que d'utiliser les niveaux d'émission historique, ils se créent un espace additionnel de pollution. Ou bien, si ils ne polluent pas dans le secteur de l'utilisation des terres, ils peuvent se créer des crédits qui leur

permettent de polluer davantage ailleurs. Certains pays vont jusqu'à proposer que la comptabilité de la gestion forestière demeure volontaire, ce qui permettrait aux Parties visées à l'annexe I de ne tout simplement pas comptabiliser d'augmentation d'émissions.

Les estimations présentées dans une récente analyse publiée dans Nature, montrent que les failles de l'utilisation des terres, pourraient s'additionner à 0.5 gigatonnes d'émissions supplémentaire par ans à additionner aux quantités annoncées. Cela représente plus que 4% par rapport aux niveaux de 1990 des Parties visées à l'Annexe I dans le Protocole de Kyoto.

Les excédents d'allocation

Certaines Parties visées à l'annexe I ont également l'intention d'utiliser « les excédents d'allocation » pour accroître davantage leurs émissions. La plupart des excédents d'allocation ont été créés par une surestimation de la quantité de gaz à effet de serre qu'un pays relâcherait au cours de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto. Certains pays, bien qu'ils n'aient fait aucun effort pour réduire leurs émissions sont maintenant crédités d'émissions non utilisées pour compenser leurs émissions futures ou pour les vendre à d'autres pays.

L'article de Nature indique que les objectifs de Kyoto de certains pays sont si faibles que même sans aucun effort de politique environnementale "de grandes quantités d'excédents d'allocation ont été et seront encore générées sur la période 2008-2012." Selon l'article cela équivaudrait à 11 gigatonnes d'équivalent de CO2 en excédents d'allocation – qui diminuent d'autant les efforts des Parties visées à l'annexe I

Les annonces dérisoires des Parties visées à l'Annexe I additionnées aux failles dans l'utilisation des terres et aux excédents d'allocation leur permettraient d'augmenter leurs émissions par un massif 8% d'ici 2017. Si on prend en compte leurs plus fortes annonces, les résultats sont légèrement meilleurs – une augmentation de 4% des émissions. Même en suivant leurs meilleures annonces, les pays riches augmenteront leurs émissions au lieu de les réduire.

Les marchés du carbone

De plus, en utilisant les marchés du carbone pour «compenser» leurs émissions, des Parties visées à l'annexe I pourront probablement augmenter encore plus leurs émissions domestiques. En utilisant les marchés du carbone pour compenser leurs

émissions, les riches pourront polluer plus chez eux, et décompter les compensations par rapport à un niveau de référence hypothétique dans les pays en développement, souvent sans véritable preuve de réduction additionnelle. Ceci est un problème car il déplace le fardeau de la réduction des émissions sur les pays en développement.

L'Union européenne, par exemple, a déclaré son intention d'entreprendre entre 20-30% de toutes ses « réductions d'émissions » à l'étranger.

Tuer le Protocole de Kyoto?

Ces annonces doivent être considérées dans le contexte plus large des négociations de la CCNUCC, dans lequel un certain nombre de pays développés cherchent à démanteler le Protocole de Kyoto pour mettre en place un système plus faible basé sur des promesses d'engagement partant de la base "bottom up". Selon cette approche les pays développés devront tout simplement annoncer leurs objectifs plutôt que de les négocier sur la base de ce que la science et l'équité exigent. C'est l'approche envisagée dans le cadre du controversé Accord de Copenhague.

Se confronter aux décalages de la réalité

Mesuré à l'aune des analyses scientifiques et des exigences des pays en développement, les annonces et les règles très faibles, mises en avant par les Parties visées à l'annexe I sont dangereusement inadéquates.

Trente-sept pays en développement ont proposé des réductions d'au moins 40% d'ici à 2020. AOSIS, les PMA et le Groupe africain à Copenhague ont proposé des réductions de 45% d'ici à 2020. La Bolivie et un certain nombre d'autres pays ont officiellement proposé 49% de réductions domestiques d'ici à 2017. Selon des analyses encore plus récentes, la Bolivie propose maintenant 50% de réduction. De toute évidence, Les Parties visées à l'annexe I doivent faire face à cette réalité.

Une approche équitable et basée sur la science

L'AWG-KP a été détourné et doit être remis sur les rails. Les Parties visées à l'annexe I ont ralenti les négociations et ont cherché à modifier les priorités de l'approche convenue qui est de déterminer en premier lieu leur objectif agrégé, puis de trouver un accord sur les niveaux de réduction de chaque pays individuellement. Nous connaissons maintenant les conséquences et les dangers auxquels nous nous exposons en nous écartant de cette approche.

Les négociations doivent œuvrer à trouver un accord sur un objectif agrégé fondé sur des méthodologies équitables et basé sur la science, et sur les dispositions et les principes du Protocole de Kyoto et de la CCNUCC. L'AWG-KP doit travailler à trouver un accord sur les critères et les principes de détermination de ce que la science, l'équité et la responsabilité historique exigent de toutes les Parties visées à l'annexe I pour réduire leurs émissions lors d'une deuxième période d'engagement.

